



**INTRA-ACP
MOBILITY**



**AFIMEGQ "AFrique pour l'Innovation, la Mobilité, les Echanges,
la Globalisation et la Qualité"**

Guide du candidat 2013/2014

Ce projet a été fondé avec le soutien de la Commission Européenne

Contenu

Le projet AFIMEGQ	3
Comment utiliser ce guide	4
A. Information général sur le projet	5
1. Les groupes cibles.....	6
2. Les critères d'éligibilité des étudiants	7
3. Les critères d'éligibilité du personnel académique et administratif.....	8
4. Types et durée des bourses	11
5. Institutions éligibles	16
6. Domaines d'études	16
B. Candidature au projet	18
1. Préparer la candidature	18
2. Soumission en ligne	19
3. Les documents devant être fournis par les candidats.....	19
4. Évaluation et sélection des candidats.....	21
C. Implementation de la mobilité	22
1. Obligations de la coordination et des établissements d'accueil et d'origine des boursiers	22
2. Obligations des boursiers.....	23
3. Surveillance de la qualité de la mobilité et du projet	25
Information et soutien	31

Le projet AFIMEGQ

Le programme Intra-ACP (Mwalimu Julius Nyerere Programme)

Intra-ACP (Mwalimu Julius Nyerere Programme) est un programme de coopération et de mobilité dans le domaine de l'enseignement supérieur, mis en œuvre par l'Agence Exécutive d'Éducation, Audiovisuel et Culture (EACEA).

Le but du programme est de promouvoir l'éducation supérieure africaine, pour aider à améliorer et renforcer les perspectives de carrière des étudiants mais également de promouvoir la compréhension interculturelle au travers de la coopération, en accord avec les objectifs politiques externes, afin de contribuer au développement durable dans le domaine de l'éducation supérieure. Cela inclut les partenariats entre les établissements d'enseignement supérieur africain, les institutions, échange et mobilité à tous les niveaux de l'enseignement supérieur, y compris un système de bourses. Cela signifie un soutien à la mobilité pour les étudiants (dans le cas du projet AFIMEGQ seulement pour les masters, doctorats), et pour le personnel (enseignant et administratif).

Les objectifs spécifiques de l'INTRA-ACP sont :

- de contribuer à l'enrichissement mutuel des sociétés en développant les qualifications des hommes et des femmes pour qu'ils s'approprient des compétences particulières, surtout sur le marché du travail, et qui sont ouverts d'esprit et ont une expérience internationale ;
- Pour promouvoir à la fois la mobilité des étudiants, chercheurs et universitaires africains, y compris issus des groupes vulnérables, sélectionnés sur la base de l'excellence académique, pour obtenir la qualification et/ou l'expérience dans l'Union Européenne ;
- Pour contribuer au développement des ressources humaines et de la coopération internationale la capacité des établissements d'enseignement supérieur africain par des flux de mobilité accrue conformément aux principes de l'égalité des chances et la non-discrimination.

Le projet AFIMEGQ

Le projet **AFIMEGQ** est un projet de mobilité soutenu par une approche innovante dans l'enseignement supérieur et en cohérence avec la stratégie de l'Union Africaine et l'Union Européenne. Ce projet porte sur la formation et la recherche, implique les **5** Régions d'Afrique, **10** universités partenaires et **10** membres associés de **13** pays d'Afrique couvrant ainsi **4** langues de travail (Arabe, Français, Anglais et Portugais) et **6** pays Européens (UE).

AFIMEGQ prend son nom dans la langue véhiculaire Pidgin de l'Afrique de l'Ouest à l'Afrique Centrale qui signifie littéralement « je peux le faire ».

Le projet vise à échanger des étudiants et des scientifiques dans divers domaines scientifiques en utilisant une approche multidisciplinaire qui entre dans les concepts « *vivons bien* (activités liées au Développement) et *vivons longtemps* (concept émergent d'une seule santé) ». Cette approche permet d'intégrer efficacement les quatre domaines thématiques visés. Partant des champs d'intersection entre les biosciences moléculaires, sciences des matériaux, sciences de l'information et du numérique, et les disciplines traditionnelles telles que la biologie, la chimie et la physique, l'idée est de travailler sur

deux technopoles émergentes : «*Technopole on the health of the Environment, Animal, Man (TEAM)* » promouvant le concept « d'une seule santé – one health » et la «*Technopole on Information, Material and Energy Sciences (TIMES)*» en tant que soubassement du Développement durable. **AFIMEGQ** met en avant l'idée que les approches de développement doivent être multidisciplinaires, transversales et holistiques d'une part et que la collaboration et la co-supervision des étudiants doivent permettre de fédérer des institutions jadis très éloignées et les amener à réaliser des objectifs communs d'autre part.

AFIMEGQ vise à contribuer au développement des ressources humaines et à la capacité de coopération internationale des établissements d'enseignement supérieur (EES) en mettant en avant un programme de mobilité de 135 personnes (étudiants, personnel académique et administratif) qui auront un impact dans l'enrichissement mutuel des sociétés en développant l'expérience internationale et qualifiée des femmes et des hommes.

Les résultats attendus en rapport avec les objectifs énoncés dans l'Appel à propositions sont multiples :

- amplification des initiatives de réforme de l'Enseignement Supérieur existantes au niveau interrégional par l'harmonisation du système de l'ES en Afrique,
- échanges scientifiques dans des champs multidisciplinaires,
- renforcement qualitatif des formations,
- innovations pédagogiques par la conception de modules transversaux facilitant l'employabilité et la réussite des étudiants,
- amélioration de la compétitivité et l'esprit d'entreprise y compris chez les étudiants,
- partage et diffusion des bonnes pratiques en matière d'organisation de la mobilité,
- développement durable des réseaux au niveau continental, régional et bilatéral,
- formation du personnel académique et administratif,
- implication des dirigeants institutionnels pour développer la coopération dans la stratégie globale d'internationalisation institutionnelle

10 partenaires africains:

UYI	Université de Yaoundé I	Cameroun
UMP	Université Mohammed 1er, Oujda	Maroc
UeIM	Université Tunis El Manar, Tunis	Tunisie
UoN	University of Nairobi	Kenya
EiABC	EiABC, University of Addis Ababa-	Ethiopia
UCAD	Université Cheik Anta Diop, Dakar	Sénégal
UN	Université de Ndjama	Tchad
UNIKIN	Université de Kinshasa	République Démocratique du Congo
SU	University of Stellenbosch	South Africa
CBU	Copperbelt University, Kitwe	Zambia

1 Partenaire Technique :

ULille1	Université Lille 1	France
----------------	---	--------

11 Partenaires associés:

Région Cible	Association / Réseaux	
Afrique	AUF Afrique de l'Ouest – Cotonou- Bénin	http://bj.refer.org
	DAAD– Nairobi - Kenya	http://nairobi.daad.de

	International Network for Higher Education in Africa	http://www.bc.edu/inhea
	Universidade Mandume ya Ndemufayo- Angola	http://www.umn-angola.org/
	Université de Yaoundé II - Cameroun	http://www.universite-yde2.org/
	Universidade de Cabo Verde	http://www.unicv.edu.cv
Europe	University of Porto - Portugal	http://www.up.pt
	University of Deusto, Bilbao - Spain	http://www.deusto.es
	University of Gent - Belgium	http://www.ugent.be
	University of Udine - Italy	http://www.uniud.it
	Leipzig University - Germany	http://www.uni-leipzig.de

Comment utiliser ce guide

Lire ce guide est crucial pour procéder à une demande réussie

Ce guide est divisé en trois sections :

A. Informations générale du projet

B. Candidature au projet

C. Implementation de la mobilité

La section A inclue des **informations générale** à propos du projet **AFIMEGQ**, c'est-à-dire les critères d'éligibilité pour bénéficier d'une bourse, les types de bourse disponibles, les établissements partenaires et les branches d'études disponible pour ce projet. Dans la seconde partie, il est expliquer en détails comment **remplir et soumettre le formulaire de candidature**.

Vous devriez garder en favoris le site Internet du MUNDUS ACP et le lire conjointement avec ce guide: <http://www.afimegq.org>

Enfin, un aperçu général est donné à propos des procédures **d'implantation de la mobilité** en cas de sélection, aussi bien que les détails du contact de l'établissement coordinateur pour toutes informations supplémentaires ou clarifications de certains points.

Informations générales à propos du projet

1. Groupes Cibles

Il y a trois groupes cibles pour les flux de mobilité individuels pour les étudiants et le personnel académique et administratif. Cette structure inclue la possibilité de fournir des opportunités de mobilité aux natives des pays ACP travaillant dans l'administration ou dans une entreprise publique ou privée.

Groupes Cibles	Bénéficiaires	Type de mobilité admissible	Region des participants à la mobilité
Groupe Cible I	Doit être inscrit, associé ou travailler (à temps-complet) dans l'un des établissements partenaires du projet AFIMEGQ, au moment de l'inscription. Les étudiants issus des partenaires associés sont considérés comme des GC2.	<ul style="list-style-type: none"> • Master complet et mobilité • Doctorat (complet et mobilité) • Personnel académique et administratif 	<ul style="list-style-type: none"> • Pays Africains avec une restriction (voir ⚠)
Groupe Cible II	Doit être natifs d'un des pays africains ayant obtenus un diplôme académique ou un équivalent issu d'un pays africain, non partenaire du projet. Les GC des partenaires associés seront en revanches favorisés.	<ul style="list-style-type: none"> • Master complet et mobilité • Doctorat (complet et mobilité) 	<ul style="list-style-type: none"> • Pays Africains avec une restriction ⚠



La mobilité d'étudiants en provenance de l'Afrique du Nord n'est pas possible. Les partenaires de l'Afrique du Nord peuvent recevoir en revanche les étudiants.

2. Critères d'éligibilité des étudiants

Afin d'être admissible pour une bourse Intra-ACP au sein de ce projet, **les candidatures venant d'un pays ACP, postulant pour une bourse de mobilité doivent :**

(a) Être natif d'uns des **pays Africain suivant :**

Tableau 1.

Afrique Centrale	Afrique du Sud et de l'Est	Afrique du Sud	Ouest Afrique
<ul style="list-style-type: none"> • Cameroun • République Centre Afrique • Tchad • Equatorial Guinée • Gabon • République du Congo • São Tomé et Príncipe 	<ul style="list-style-type: none"> • Burundi • Comores • République Démocratique du Congo • Djibouti • Erythrée • Ethiopie • Kenya • Madagascar • Malawi • Maurice • Rwanda • Seychelles • Somalie • Soudan • Uganda • Zambie • Zimbabwe 	<ul style="list-style-type: none"> • Angola • Botswana • Lesotho • Mozambique • Namibie • Swaziland • Tanzanie 	<ul style="list-style-type: none"> • Benin • Burkina Faso • Cap Vert • Gambie • Ghana • Guinée • Guinée-Bissau • Côte d'Ivoire • Liberia • Mali • Mauritanie • Niger • Nigeria • Sénégal • Sierra Leone • Togo

(b) N'ayant pas vécu ou développer leur activité principale, (études, travail, etc.), Durant plus de 12 mois, Durant les 5 dernières années in, dans un des **Pays Africains ciblés.**

(c) Ne pas avoir bénéficié dans le passé d'une bourse Intra-ACP pour le même type de mobilité.

(d) Avoir des connaissances suffisantes dans la langue parlée dans le pays ou dans les langues dont les cours sont donnés.

(e) pour **le groupe CIBLE I:**

- être associé avec un partenaire issu d'un pays Africain – **dans le cas des étudiants en Master** - (veuillez vous réferez à la page 4 pour la liste des établissements partenaires Africains)
- être dûment enregistré dans un programme de doctorat dans une université partenaire Africaine –**dans le cas d'une candidature d'étudiants en doctorat** - (veuillez vous réferez à la page 4 pour la liste des établissements partenaires)

Dans tous les cas, les candidats doivent **avoir obtenus un diplôme universitaire** d'un des établissements Africains partenaires (veuillez vous référer à **I'A.5** pour les pays Africains partenaires).

Pour être éligible pour le groupe cible I, les candidats doivent recevoir le soutien officiel d'un des établissements partenaires. Ce document obligatoire doit être téléchargé en section 10 du formulaire de candidature. (Veuillez vous référer à **I'A.5** pour les pays Africains partenaires).

En plus de ces critères, ils devraient y en avoir d'autres proprement définis par chaque établissement partenaire du projet, il est donc fortement recommandé que les candidats du groupe cible I prépare leur candidature avec une personne de contact de l'établissement d'origine, ayant des informations sur les critères d'admissibilité pour la mobilité établis internement par leur établissement d'origine.

(f) pour le **Groupe Cible II**, il faut avoir obtenu votre diplôme (diplôme universitaire) au sein d'un établissement d'enseignement supérieur des pays Africains éligibles (veuillez vous référer au tableau 1 p.8). Les candidats doivent justifier comment cette période d'étude à l'étranger leur sera bénéfique, et le sera à leur environnement socio-économique. Vous devez présenter au moins une lettre d'appui (obligatoire) d'une université d'un pays Africain éligible dans leur candidature individuelle. Ce document doit également être téléchargé dans la section 10 du formulaire de candidature.

Une priorité sera accordée aux étudiants qui appartiennent aux universités associées au projet (voir liste des partenaires associés p.11).

(g) **Groupes spécifiques** : le projet AFIMEGQ donnera une attention particulière aux étudiants en difficulté particulière, particulièrement vulnérable pour des raisons politique et/ou sociale, par exemple: avoir un statut de réfugié, être bénéficiaire d'asile, victime d'une expulsion injustifiée d'une université sur des raisons raciale, ethnique, religieuse, politique, de genre, d'orientation sexuelle ou d'appartenance à une population indigène. Dans tous les cas, les candidats doivent avoir obtenus un diplôme universitaire délivré par un établissement Africain.

3. Critères d'éligibilité pour le personnel académique et administratif

La mobilité du staff académique ou administratif offre des opportunités supplémentaires sur le point du développement personnel, à travers la possibilité de procéder à des entraînements pratiques, de la recherche et de l'enseignement dans les établissements partenaires. Ce type de mobilité implique toujours une participation active en enseignement, dans la recherche et dans les activités quotidiennes de la vie de bureau. En soumettant son / sa candidature, le demandeur doit être conscient non seulement des critères d'admissibilité, mais également des tâches que la mobilité demandera.

Afin de bénéficier d'une bourse Intra-ACP au travers de ce projet, **le personnel académique et administratif postulant a une bourse de mobilité doivent :**

1. Être natif d'uns des pays éligibles (voir les tableaux 1); **Les mobilités en provenance de l'Afrique du Nord sont éligibles.**



Les candidats des pays Africains ne doivent pas avoir vécu, ni développer leur activité principale (études, travaux, etc.), Durant plus de **12 mois, pendant les 5 dernières années**, dans l'uns des **pays Africains visés**.

2. N'ayant jamais bénéficié dans le passé d'une bourse Intra-ACP pour le même type de mobilité;
3. Avoir des connaissances suffisantes de la langue dans laquelle les cours sont donnés où une des langues couramment parler dans le pays d'accueil;
4. Travailler à plein temps pour un partenaire de l'université
5. Baser la mobilité sur les accords de partenariat et de la stratégie de durabilité définis par les membres du consortium
6. Etablir ensemble avec les établissements d'accueil et d'origine, le programme d'activités c'est-à-dire: enseigner ou réaliser un travail administratif délivré par l'équipe d'accueil; les activités de recherches; le type de formation etc.
7. considérer la mobilité comme étant un échange possible poste à poste ou un moyen de procéder à des échanges.

En terme général, le processus de sélection donnera la priorité à la mobilité qui pourra :

- promouvoir l'implantation de nouvelles activités de coopération surtout en cas d'accord bilatéral sur l'implantation de la mobilité.
- Prévoir la participation du personnel à des séminaires, des ateliers sur les sujets portant sur la coopération des deux universités;
- Permettre l'expansion/la création de **structures de gestion et d'organisation** locale et régionale, c'est-à-dire les Relations Internationales, les groupes de recherches (...);
- conduire à la mise en œuvre d'outils pour permettre d'avoir une structure académique plus dynamique des pays Africains bénéficiant du processus d'harmonisation des cursus
- contribuer au renforcement de la capacité de coopération internationale des établissements d'enseignement supérieur impliqués dans le partenariat;
- la mobilité peut être utilisée pour consolider et étendre les liens entre services et facultés ;
- préparer **les futurs projets de coopération** entre les institutions, à savoir Intra-ACP et aussi d'autres programmes de l'UE ;
- créer des synergies dans les universités grâce à l'utilisation des crédits d'enseignement, Supplément au diplôme, entre autres.
- permettre des progrès dans l'application des systèmes de reconnaissance d'études entre les institutions partenaires;

Dans le cas de la mobilité du personnel académique :

- s'assurer que la visite académique participera à l'enseignement des programmes éducatifs officiels de l'établissement d'accueil ;
- conduire à la production de **nouveaux matériels didactiques**;
- le développement de cursus communs (création par exemple de doubles diplômes ou conjoints);
- encourager les institutions à élargir et enrichir la gamme et le contenu des cours offerts;
- promouvoir les compétences et l'échange d'expérience dans **les méthodes d'enseignement**;
- Fournir aux étudiants les connaissances et les pratiques du personnel des institutions partenaires.
- stimuler les **activités d'enseignement conjoint**, à savoir des accords de co-tutelle, la supervision conjointe de maîtrise / thèse de doctorat (...);
- proposer des activités de recherche qui peuvent évoluer dans des **projets de recherche conjoints**;
- accroître la **visibilité du système d'enseignement supérieur Africain** et contribuer à son harmonisation via le projet TUNING ainsi que de ses outils ad-hoc;
- soutenir la stratégie de la durabilité du partenariat AFIMEGQ permettant l'établissement de liens durables entre les partenaires.

Dans le cas de la mobilité du personnel administratif :

- Renforcer la **capacité de gestion** des établissements impliqués dans le processus de mobilité ;
- Créer/développer/renforcer la coopération internationale des services au sein des institutions partenaires;
- Identification **des bonnes pratiques** dans la gestion de la coopération internationale et en particulier de nouvelles procédures plus lisse vers la préparation et l'exécution des flux de mobilité;
- développer / créer des bureaux internationaux, des services académiques, des départements financiers et autres **structures de gestion** pour soutenir la réorganisation des institutions partenaires;
- conduire à la production **du travail et de nouveaux matériaux de gestion** (dépliants, affiches, documents de diffusion d'autres documents de travail, etc);

4. Les types et durées des bourses

Le programme de mobilité du projet détermine que les candidats des pays Africains peuvent seulement se porter candidat à des institutions partenaires africains. Ce schéma de mobilité vise au renforcement de la coopération régionale entre les pays Africains et les institutions de l'Union européenne de l'enseignement supérieur.

Le projet AFIMEGQ accorde 101 BOURSES divisées de la manière suivante :

52 Masters, 25 Doctorats, 24 Personnels

- **Bourses pour un Master complet** pour intégrer des études en Afrique dans l'une des institutions partenaires du projet, **pour une durée de 7 mois à 22 mois maximum** (formation complète au sein de l'établissement d'accueil et le diplôme y correspondant).

- **Bourse de mobilité au sein d'un programme de doctorat** pour intégrer une période de mobilité en Europe, dans l'une des institutions partenaires du projet, à travers un programme doctoral dans lequel le candidat est inscrit dans le pays d'origine (ACP), avec une durée de **9 mois, 22 mois à 42 mois maximum**. Cette période de mobilité doit être pleinement reconnue par le partenaire de l'Université AFRICAINE.

- **Bourses de mobilité académique et administrative** pour le développement des activités pour partager le savoir, les compétences et expérience, avec une durée de **3 mois** de travail effectif.

 **Tous pays partenaires, Groupe Cible I.**

Le nombre indicatif de flux de mobilité dans le cadre des différents types de bourses est de 135 et sera distribué selon le tableau suivant:

Pays/ Groupe Cible 1	Mobilité "Entrants"					Mobilité "Sortant"
	TG1			TG2		
	D	M	S	D	M	D/M
Université de Yaounde I	3	5	3	1	2	12
Université Mohammed 1er, Oujda	3	4	3	1	1	0
Université El Manar	2	4	3	1	2	0
Université de Nairobi	3	4	2	1	1	10
University of Addis Ababa (EiABC)	2	4	2	1	2	10
Université Cheik Anta Diop	2	4	2	1	2	10
Université de Ndjamena	0	3	2	0	1	9
Université de Kinshasa	1	3	3	0	1	10
University of Stellenbosch	2	4	2	1	1	09
Copperbelt University, Kitwe	0	3	2	0	1	10
	18	38	24	7	14	80

Ces chiffres sont indicatifs, le partenariat AFIMEGQ étant en mesure de changer la distribution des bourses disponibles, afin de parvenir à une meilleure mise en œuvre du projet et à la réalisation des objectifs concernant les plus importantes questions transversales telles que: l'équilibre des sexes, l'équilibre régional, les domaines prioritaires pour les pays africains, l'expertise du partenaire, etc...

Groupe Cible I, places disponibles

Type de Mobilité	Places	Nombre de mois	Montant de la bourse
Master Complet	18	22	600 €
Master (Mobilité)	18	7	600 €
Doctorat complet	8	42	900 €
Doctorat (mobilité)	5	22	900 €
Doctorat (mobilité)	5	9	900 €
Personnel	24	3	1 000 €

Ces chiffres sont indicatifs, le partenariat AFIMEGQ étant en mesure de changer la distribution des bourses disponibles, afin de parvenir à une meilleure mise en œuvre du projet et à la réalisation des objectifs concernant les plus importantes questions transversales telles que: l'équilibre des sexes, l'équilibre régional, les domaines prioritaires pour les pays africains, l'expertise du partenaire, etc....

Groupe Cible II, places disponibles

Type de Mobilité	Places	Nombre de mois	Montant de la bourse
Master Complet	8	22	600 €
Master (Mobilité)	8	7	600 €
Doctorat complet	2	42	900 €
Doctorat (mobilité) 1	2	22	900 €
Doctorat (mobilité) 2	3	9	900 €

Ces chiffres sont indicatifs, le partenariat AFIMEGQ étant en mesure de changer la distribution des bourses disponibles, afin de parvenir à une meilleure mise en œuvre du projet et à la réalisation des objectifs concernant les plus importantes questions transversales telles que: l'équilibre des sexes, l'équilibre régional, les domaines prioritaires pour les pays africains, l'expertise du partenaire, etc...

5. Institutions éligibles

Institutions partenaires du projet AFIMEGQ (veuillez vous référer à la page 4 pour la liste complète des partenaires):

10 partenaires africains:

UY1, Université de Yaoundé I

UMP, Mohammed 1er University, Oujda

UeIM, Université El Manar University, Tunis

UoN, Université de Nairobi

EiABC, University of Addis Ababa-

UCAD, Cheik Anta Diop University, Dakar

UN, University of Ndjama

IniKin, University of Kinshasa

US, University of Stellenbosch

CBU, Copperbelt University, Kitwe

Cameroon

Maroc

Tunisie

Kenya

Ethiopie

Sénégal

Tchad

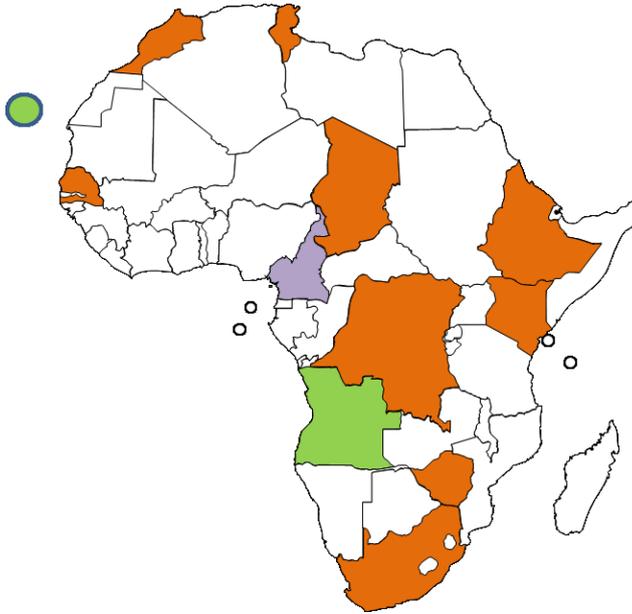
**République Democratique
du Congo**

Afrique du Sud

Zambie

AFRICA

- U. Yaoundé I (Coordinator)
- U. Mohammed 1er, Oujda
- ENIT, Tunis
- U. Nairobi, Kenya
- EiABC, Ethiopia
- UCAD, Dakar, Senegal
- U. Ndjamen, Chat,
- U. Kinshasa, RDC
- U. Stellenbosch, SA,
- Copperbelt. U., Zambia



Associated partner in

EUROPE

- U. Lille (Techni. partner)
- U. Porto
- U. Deusto
- U. Leipzig
- U.Udine
- U.Gent

Association in

Africa

- AUF- Benin
- DAAD – Kenya
- INFAHE – S.Africa
- Yaoundé II
- UCVerde
- UMN, Angola

6. Domaine d'étude

Considérant les priorités définies pour le projet AFIMEGQ, les bourses peuvent être accordées dans tous les domaines d'études:

Les étudiants sélectionnés devront être motivés pour candidater en s'inspirant à ces nouvelles disciplines qui fusionnent les sujets scientifiques existants avec des besoins de société en plein développement (telle que les sciences de l'information, sciences des matériaux, sciences biomoléculaires et sciences numériques). Le tableau ci-dessous fournit le cadre dans lequel les diplômés seront orientés et encouragés:

	Chimie	Physique	Biologie
Science de l'Informatique	Chimie- Informatique	Technologies de l'information	Bio-Informatique
	Chimie computationnelle	Science computationnelle	Biologie Computationnelle
Science des Matériaux	Pharmacie	Production et Ingénierie Construction	Sciences environnementales
	Sciences des polymères	Sciences des matériaux	Nanoscience - Protobiotiques
	Géologie et Aménagement urbain		
BioScience Moléculaire	Nutri-pharmaceutique	Astro-biologie	Génomique Protéomique
	Pharmacologie	Biophysique- Technologie Médicale	
	Pharmaco-génomique	Bio-mécanique	
	Nanotechnologie		Métabolomique Biologie Mathématiques
	Aéro-écologie		
	Biotechnologies / génie génétique		
Science Numérique	Ingénierie chimique	Ingénierie	Pharmacologie Clinique
	L' Algorithmique		Science du visuel

A partir du tableau des disciplines émergentes, les intersections peuvent maintenant être appliquées sur l'Énergie, la santé, la richesse et la société. Ces quatre déterminants du développement cadre bien avec les soucis de «vivre bien (développement) et vivre longtemps (santé) » ; Ceci est capté dans deux plateformes «*Technopole on the health of the Environment, Animal, Man (TEAM)* » promouvant le concept « d'une seule santé – one health » et la «*Technopole on Information, Material and Energy Sciences (TIMES)*»

	Partenaires	C	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Disciplines/Universités	U.Yaounde I	U. Mohammed 1er	ENIT	U.Nairobi	EIABC	Diop U.Cheik Anta	U. Ndjamena	U. Kinshasa	U. Stellenbosch	Copperbelt U.
01,0	Agriculture Sciences	X	X		X		X			X	
01,1	Agriculture	X			X		X			X	
01,2	Agricultural Economics				X		X				
01,3	Food Science and Technology	X	X		X		X			X	
01,4	Horticulture				X		X				
01,5	Fisheries				X						
01,6	Forestry						X				
01,8	Tropical/Subtropical Agriculture										
02,0	Urban and Regional Planning						X				
02,1	Architecture					X					
02,3	Urban Planning					X					
02,4	Regional Planning					X					
02,5	Landscape Architecture					X					
02,6	Transport and Traffic Studies								X		
06,0	Engineering, Technology	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
06,1	Mechanical Engineering	X		X					X	X	
06,2	Electrical Engineering	X	X	X					X	X	
06,3	Chemical Engineering		X	X						X	
06,4	Civil Engineering	X		X		X	X		X	X	X
06,5	Electronic Eng., Telecom.	X	X	X			X		X	X	
06,7	Materials Science	X		X			X			X	
07,0	Geography, Geology										
07,2	Environmental Sciences, Ecology			X	X	X	X	X		X	X
07,3	Geology			X			X		X		
07,4	Soil and Water Sciences	X									
07,6	Geodesy, Cartography, Remote Sens;	X									
11,0	Mathematics, Informatics	X	X	X							
11,1	Mathematics			X							
11,3	Informatics, Computer Science	X	X	X	X						
12,0	Medical Sciences	X	X		X		X			X	
12,1	Medicine	X			X		X			X	
12,2	Psychiatry and Clinical Psychology				X						
12,4	Veterinary Medicine	X			X		X				
12,5	Pharmacy	X	X		X		X				
12,6	Nursing, Midwifery, Physiotherapy				X						
12,7	Public Health	X			X		X	X		X	
13,0	Natural Sciences	X	X		X		X	X		X	
13,1	Biology	X	X	X	X		X				
13,2	Physics	X	X				X			X	
13,3	Chemistry	X	X				X			X	
13,4	Microbiology, Biotechnology	X	X		X						
13,6	Biochemistry	X	X								

Pour assurer un niveau élevé d'exécution, les partenaires ont été invités à indiquer **leurs domaines thématiques d'excellence**. Cette définition des zones d'excellence devraient être prises en considération par les requérants au moment de soumettre leur candidature. Le projet soutient seulement les candidatures dans les domaines existants des établissements d'accueil choisie par le candidat.

Postuler au projet

1. Préparer sa candidature

Dans la phase de préparation de la candidature, le candidat doit suivre les étapes suivantes :

1. Vérifiez les **critères d'admissibilité** précédemment indiqués (si un candidat ne remplit pas les critères d'éligibilité spécifiques, même si c'est juste un, il / elle ne doit pas présenter sa demande);
2. Identifier le **groupe cible** auquel il/elle appartient et les bourses disponibles;
3. Sélectionnez **au moins un établissement d'accueil** parmi l'ensemble des institutions du projet. Il est fortement recommandé aux candidats de sélectionner jusqu'à **3 établissements d'accueils différents** des options disponibles, mais toujours dans le respect de la langue et les exigences de fond définies par chaque établissement d'accueil.
4. Lisez attentivement **le Guide du candidat**, les FAQ et le formulaire de demande;
5. Recueillir toutes **les informations et documents nécessaires** pour remplir le formulaire de demande.



plusieurs documents sont **obligatoires**, si vous ne les téléchargez pas dans la section 10 du formulaire de candidature, ce dernier ne pourra pas être soumis. Dans le cas où vous nous envoyez des documents illisibles, la candidature sera considérée comme non valide et ne sera donc pas évaluée.

1. Sélectionner l'établissement d'accueil en prenant en considération les critères suivants :
 - a. Assurez-vous que vous maîtrisez la langue d'enseignement ou que l'institution hôte fournit un soutien pour les candidats n'ayant pas les compétences linguistiques nécessaires pour le pays / cours;
 - b. Considérez les domaines d'excellence identifiés dans chaque institution partenaire;
 - c. Assurez-vous que vous avez les connaissances académiques nécessaires en termes de domaines d'études / diplôme s'appliquant au type de bourse et à l'activité choisie;
 - d. Soyez conscient du coût réel de la vie à chaque institution partenaire et analyser le en considérant le montant mensuel de la bourse, en cas de sélection;
 - e. Envisager la nécessité de s'adapter aux différentes réalités culturelles et aussi à différentes conditions climatiques, en cas de sélection.

2. Préparer un **projet d'éducation / formation** décrivant les objectifs, activités et études prévus / plan de travail en prenant en considération les objectifs et les buts du programme;

3. Assurez-vous que la **proposition de projet** est **objective et spécifique** concernant sa méthodologie et sa viabilité, son impact et ses avantages, ainsi que la capacité d'atteindre la fin du projet dans les délais impartis par la durée de la bourse. Le manque d'informations détaillées ou d'objectivité peut réduire les chances de succès au cours du processus d'évaluation de l'application;

4. Assurez-vous que la **motivation** présentée dans la demande concernant les prestations de la mobilité et les résultats attendus est complet et reflète chacune des options choisies (maximum de 3 universités d'accueil);

Une fois toutes les informations recueillies et compilées dans un projet d'enseignement / formation, le candidat doit créer un journal et mot de passe pour pouvoir accéder au formulaire de demande disponible sur le site du projet (<http://www.afimegg.org>).

2. Soumission en ligne

Pour remplir le formulaire de candidature, il est nécessaire de prendre en considération les étapes suivantes :

1. Le candidat doit avoir une adresse e-mail valide et une connexion Internet.
2. Pour accéder à la candidature, les candidats doivent créer un nouveau compte dans la section "**Postuler**", en sélectionnant le **type de bourse** à laquelle ils souhaitent poser leur candidature (ex: Etudiant en Master).
3. La candidature sera ouverte avec un panel de question concernant :
 - Critères généraux d'éligibilité ;
 - Identification du groupe cible ;

Le candidat devra sincèrement répondre à toutes les questions afin de remplir les critères généraux d'éligibilité. Si un des critères d'éligibilité n'est pas rempli, le système informera directement le candidat au travers de ce message : « Désolé, vous n'êtes pas éligible »

4. Le candidat devra ensuite remplir le formulaire de candidature en ligne, disponible sur le site internet du projet. Le système enregistrera un brouillon de la candidature à chaque fois que le candidat cliquera sur le bouton "**Sauvegarder**", permettant de le modifier, et compléter. Le candidat doit attentivement préparer et relire sa candidature avant de cliquer sur le bouton "**Soumettre**"



Après avoir cliqué sur "Soumettre", il n'est pas possible de faire des changements supplémentaire au formulaire déjà soumis. Si vous voulez procéder à des changements valides, vous devrez créer un nouveau compte et remplir de nouveau le formulaire de candidature.

5. Le **Formulaire de demande** peut être **rempli en Anglais ou en Français**. Cependant, avant de commencer à remplir le formulaire de demande, le candidat doit être sûr d'avoir tous les certificats et les compétences langagières requises pour postuler aux différents programmes et établissement. La langue choisie pour remplir le formulaire de demande doit être en accord

avec les établissements et programmes choisis par le candidat. Cela étant, si, par exemple, le candidat souhaite postuler au sein d'établissement ne parlant que le français, il /elle doit remplir le formulaire en français et joindre tous les documents demandés en français. Néanmoins, dans le cas où le candidat ait postulé au sein de 3 établissements de pays différents (avec des langues différentes utilisées), nous recommandons fortement d'utiliser l'Anglais pour remplir le formulaire, ainsi que tous les documents à joindre, pour que tous les établissements d'accueil soit capable d'analyser la demande.

6. La **date limite pour postuler en ligne sera afficher pour chaque appel à candidature**, comme indiqué dans la page du projet (<http://www.afimegg.org>). Le bureau de Coordination fera tout ce qui est possible pour éviter les erreurs de système, mais ne pourra assumer aucune responsabilité s'il n'est pas possible de soumettre la candidature à la dernière minute. Les candidats doivent éviter une inscription de dernière minute pour pouvoir garantir qu'il n'y aura pas de problème lors de la soumission du formulaire de candidature. Il est rappelé à tous les candidats de nous envoyer leur **candidature par e-mail, fax ou voie postale ne sera pas accepter**.
7. En appuyant sur le bouton «Soumettre», la demande est fermée et envoyée au Bureau de Coordination, qui y donne un code. Un certificat digital qui contient la date et l'heure de la candidature, envoyé au candidat ainsi qu'une copie complète de la demande. **Ce certificat est digital et ne constitue pas une confirmation d'éligibilité ou de sélection** ; cela confirme seulement que votre candidature a été soumise.
8. Veuillez nous fournir **une adresse e-mail valide** dans votre demande pour de possibles communications. N'incluez pas dans votre demande l'e-mail d'un autre collègue ou ami qui se porte également candidat, puisque les résultats seront communiqué exclusivement par e-mail et cette pratique peut générer des problèmes dans l'interprétation des résultats.
9. Les candidats doivent seulement avoir **une candidature valide** au début de la procédure de sélection. Cela étant, si le même candidat soumet plusieurs formulaires en ligne, le système informatique considérera automatiquement la dernière faite, en temps que la seule valide et ne considérera pas toutes les autres.

Le nom d'un professeur ou chercheur agissant comme une personne de contact au sein de l'établissement d'accueil peut être mentionné dans la demande. Cette manière facilitera la procédure d'évaluation des candidatures.

Dans le cas d'une **candidature pour une bourse en doctorat**, nous recommandons aux candidats de demander la coopération d'un **professeur de l'établissement d'origine** qui les soutient dans cette démarche. Un tel support permettra une sélection plus facile de l'établissement d'accueil où les recherches peuvent être menées à bien et où le projet de mobilité est le plus faisable. Simultanément, le contact de l'établissement d'origine aidera les candidats à assurer la qualité de leur plan de travail/d'études, en garantissant un projet bien structuré qui réunira les intérêts et les priorités scientifiques des candidats.

L'articulation des procédures de candidatures devrait toujours compter sur le support de la personne de contact responsable de l'établissement d'origine, fournissant les informations à propos des critères locaux d'éligibilité qui devrait être disponible pour le candidat.

3. Documents à fournir par le candidat

Le candidat devra soumettre en section 10, avec le formulaire en ligne, une copie digitale de plusieurs documents. Si un document est considéré comme obligatoire par l'établissement d'accueil, il doit être inclus en ligne. Si le candidat n'en fait pas autant, la candidature sera immédiatement exclue sans aucune possibilité d'appel.

- **PHOTO** (obligatoire pour tous les types de mobilité)
- **VIDEO** (optionnel)
- **Document officiel d'identité** - Doit être issu d'une autorité nationale, ou sinon il ne sera pas considéré comme valide et la candidature sera immédiatement exclue. Dans le cas où votre pays ne vous fournit pas de tels documents, vous devrez télécharger une copie de votre passeport dans le champ suivant. (obligatoire pour tous les types de mobilité)
- **Passeport** (optionnel)
- **Certificat de diplôme** – Doit être issu par une université, daté, signé et tamponné, sinon il ne sera pas considéré comme valide et la candidature sera immédiatement exclue. Si vous avez achevé plus d'un diplôme académique, vous devrez nous fournir tous les documents scannés. (obligatoire pour les masters, doctorats, et la mobilité du personnel)
- **Relevés de notes** – doit être issu par l'université d'origine détaillant tous les cours pris et les grades obtenus. Ce document doit être daté, signé et tamponné par l'établissement, sinon il ne sera pas considéré comme valide et la candidature sera immédiatement exclue (obligatoire pour tous les étudiants et optionnel pour le personnel)
- **Déclaration des établissements partenaires avec une brève description de l'activité principale des candidats.** Ce document doit être daté, signé et tamponné par l'établissement d'accueil, sinon il ne sera pas considéré comme valide et la candidature sera immédiatement exclue. La déclaration doit être rédigée dans la langue de l'UNIVERSITÉ d'accueil, ou, si dans le cas de plusieurs universités d'accueil, en anglais, par la personne responsable des activités/projet au sein de l'établissement d'origine. (applicable seulement pour la mobilité du personnel)
- **Déclaration de soutien de l'Université d'origine** - Ce document doit être daté, signé et tamponné par l'établissement d'origine, sinon il ne sera pas considéré comme valide et la candidature sera immédiatement exclue. Ce document est obligatoire pour les

candidats GC1. Les candidats GC2 sont conseillés d'inclure cette déclaration de soutien, mais ce document n'est pas obligatoire.

- **Déclaration faite par l'établissement d'origine partenaire concernant l'inscription du candidat dans le cursus** (applicable seulement pour la mobilité dans le cadre du doctorat)
- **Certificat de compétences linguistiques si applicable** - Ce document doit être daté, signé et tamponné par l'établissement d'origine. Si l'établissement d'accueil auquel vous postulez demande des compétences linguistiques particulières (ex : Portugais ou Arabe), le téléchargement du certificat correspondant est obligatoire. Si ce document n'est pas téléchargé, la candidature sera immédiatement exclue du projet sans possibilités d'appel. (optionnel)
- **Déclaration sur l'honneur du candidat – Ce document doit être date et signé** (obligatoire pour tous les types de mobilité et vous pouvez télécharger un exemple du formulaire de candidature)
- **Un document prouvant votre statut actuel d'handicap physique.** Par exemple: la déclaration sur l'honneur venant d'un médecin ; examen médicaux récent; etc. Si vous ne le faites pas, nous ne vous considérerons pas comme un candidat ayant un handicap physique.
- **Un document prouvant spécifiquement votre situation socio économique vulnérable.** Ce document doit être daté, signé et tamponné par l'organisme d'origine. Si vous ne le faites pas, nous ne vous considérerons pas comme un candidat étant dans une situation socio économique vulnérable.
- **Un document prouvant votre statut actuel de réfugié ou bénéficiaire d'asile.** Ce document doit être reconnu par les autorités et également daté, signé et tamponné par l'organisme d'origine.
- **Autres documents utiles pour la candidature.**

Tous les documents susmentionnés doivent être joints au formulaire de demande. Il est important de souligner le fait que les **demandes incomplètes ou contenant des documents vierges ou illisible ne seront pas considérées admissibles et seront immédiatement ignorées.**

Dans le cas où vous souhaitez joindre plus d'un document dans le même domaine (ex: lettre d'appui de l'institution d'accueil), le fichier joint devrait inclure la numérisation de tous les documents, jusqu'à un maximum de 2Mo. En raison de limitations dans le serveur qui héberge ce site, les documents téléchargés doivent avoir une **taille maximale de 2 MB.**

Comment télécharger les documents?

Vous devez suivre les étapes suivantes pour chaque document requis

1. Cliquer sur "Parcourir" et sélectionner le document
2. Cliquer sur "Télécharger"

Après avoir téléchargé tous les documents, vous devez cliquer sur «Retour au menu» et la section deviendra verte (✓). GUI-PDF-TK est un logiciel gratuit utile pour manipuler les documents PDF. Vous pouvez le télécharger à partir du formulaire de candidature. Vous devez commencer par mettre dans un dossier tous les documents PDF que vous souhaitez fusionner. Ensuite, vous devrez utiliser la fonction «Joindre» pour les fusionner ensemble dans un nouveau document PDF. Après cela, vous pouvez télécharger le nouveau document à la section correspondante.

3. Evaluation et sélection des candidatures

Toutes les demandes valides reçues seront incluses en lecture seule des documents dans une base de données protégée. Toutes les conditions légales relatives à la manipulation des données personnelles seront respectées et la confidentialité des informations soumises en ligne sera toujours maintenue. La base de données ne sera accessible et révisée que par des personnes autorisées dans les établissements d'origine et d'accueil ayant un code d'accès. C'est également le cas des bureaux de l'Office de coordination, les experts techniques qui participent au processus d'évaluation et les membres des comités scientifique et de pilotage.

1^{ère} Étape: PROCESSUS DE VALIDATION

Dans le cas du **Groupe Cible I**, avant de procéder à l'évaluation technique / scientifique des demandes, la personne à contacter et / ou responsables de la mise en œuvre du projet dans l'établissement du candidat, toutes les candidatures seront vérifier et celle qui ne respectent pas les critères d'admissibilité établis par le programme, le partenariat et par l'établissement d'origine seront annuler (voir la section A, 2 et 3). **Un contact direct entre le demandeur et la personne à contacter au sein de l'établissement d'origine est cruciale pour déterminer quels sont les critères d'éligibilité définis localement.**

Dans le cas du **Groupe Cible II**, l'établissement d'accueil sélectionné par le requérant comme 1ère option sera responsable de la vérification de tous les documents téléchargés et des renseignements fournis

2^{ème} Étape: PROCESSUS DE VALIDATION

Les candidatures qui respectent les exigences pour être évalués en termes techniques seront examinées par les établissements d'accueil indiqués par le demandeur. Les panels d'évaluation composée par des universitaires chevronnés, des chercheurs et des experts choisis par chaque établissement auront la responsabilité d'évaluer les candidatures et donner une note à la mobilité proposée. Une fois toutes les demandes évaluées et classées, l'établissement d'accueil fera alors une liste avec la position des candidats sélectionnés. Cette liste sera basée sur la qualité académique, ce qui constitue l'aspect le plus pertinent de l'évaluation des demandes, mais également le respect des

questions transversales telles que le géographique et l'équilibre des sexes, les handicaps physiques et la situation socio-économique des candidats fournissant un processus de sélection plus équitables et justes.

Gardez à l'esprit que certaines institutions partenaires ont décidé de ne pas évaluer les candidatures qui ont choisi ces institutions comme troisième option. Il s'agit d'une décision interne, respecté par la coordination du projet.

Suivant le type de bourse, l'évaluation des candidatures sera conforme avec les critères suivants et les facteurs de pondération (le coefficient) :

- **Étudiants Master complet** : Mérite académique (coeff 2); Motivation (coeff 1), Compétences linguistiques (coeff 2.)
- **Mobilité dans le cadre d'un programme d'étudiant en doctorat** : Mérite académique (coeff 3); Projet de recherche (coeff 2); Motivation (coeff 1), Compétences linguistiques (coeff 2).
- **Personnel académique et administratif** : Expérience précédente/Productions scientifiques (coeff 3); Enseignement/Plan de travail (coeff 2); Motivation (coeff 1), Compétences langagières (coeff 2).

Le panel d'évaluation de chaque institution aura des experts dans tous les domaines thématiques, selon le niveau et la nature du programme. Ces experts évalueront et classeront les demandes. Ce classement servira de base pour l'octroi des bourses, en essayant de respecter les flux de mobilité disponibles.

3^{ème} ÉTAPE: PROCESSUS DE SÉLECTION

Le comité scientifique, agissant en tant que conseiller du Comité de pilotage, supervisera les activités d'évaluation. Cette surveillance vise à valider les procédures d'évaluation, comme un moyen d'assurer l'impartialité et la transparence grâce à un échantillon aléatoire et à des techniques similaires. Ce comité élaborera également une proposition des candidats pour être sélectionné, conformément à la répartition des flux de mobilité mis en place, assurant que les critères basés sur la réussite scolaire ont été pris en compte. La préférence sera accordée aux très bonnes / excellentes demandes qui ont été classées à 80% ou plus dans la phase d'évaluation par l'institution d'accueil. En dehors de ces critères, les candidats ayant un handicap physique seront favorisés au sujet des compétences académiques très similaires et l'évaluation par l'institution hôte. Par ailleurs, le Comité va également prendre en considération les questions transversales telles que l'équilibre entre les sexes, la balance régionale, et la situation socio-économique du demandeur, ainsi que les conditions d'accès à l'enseignement supérieur dans les pays africains et les minorités ethniques. Cette proposition de sélection vise à une répartition plus équitable des possibilités de mobilité et sera soumise au Comité directeur pour l'approbation finale.

4^{ème} ÉTAPE: COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Après la sélection finale des candidats et l'approbation du Comité directeur, l'institution de coordination enverra à l'établissement d'origine et d'accueil une liste des boursiers sélectionnés pour participer au projet AFIMEGQ. Immédiatement après, **tous les candidats seront informés par e-mail des résultats de leur candidature** et ils seront publiés sur le site du projet.



Veillez noter que dans le cas où un candidat sélectionné est ensuite identifié comme n'étant pas admissible (s), il devra rembourser les frais utilisés par la coordination pour flux de mobilité jusqu'à présent.

5^{ème} ÉTAPE: PROCÉDURE D'APPELS

Tous les candidats qui ne sont pas d'accord avec les résultats de la sélection auront un accès au système en ligne pour les raisons indiquées par les institutions chargées de la validation et des procédures d'évaluation. De plus amples détails sur la procédure de recours seront donnés plus tard dans l'e-mail envoyé à tous les candidats avec les résultats de la sélection.

La mise en œuvre de la mobilité

1. Obligations de la coordination et des établissements d'accueil et d'origine des boursiers.

1. VOYAGE - la coordination du projet sera responsable de la réservation et du paiement de billets par les bénéficiaires de voyage dans les deux sens entre la ville d'accueil de l'Université et la ville universitaire d'accueil ayant comme référence le montant maximal prévu par l'EACEA pour chaque voyage. Dans le cas des institutions d'origine ou d'accueil n'étant pas situées dans une ville avec un aéroport international, les boursiers doivent conserver les factures des transports locaux, tels que, par exemple, bus ou train utilisé pour entreprendre le voyage, afin d'être en mesure de soumettre une demande de remboursement à la coordination. Cette demande doit être faite dès que possible, sous une forme appropriée, qui sera disponible en ligne dans la section du boursier et qui devra être accompagné des factures scannées des paiements originaux. Les documents originaux doivent être envoyés à l'institution de coordination qui va analyser la possibilité de remboursement. En cas de longs séjours (plus de 10 mois), il ne sera pas possible d'acheter le billet RETOUR immédiatement. Par conséquent, toutes les demandes de remboursement devraient être mises en attente jusqu'à ce que l'institution de coordination achète le billet retour et utilise le reste pour rembourser les frais de voyage. La coordination analysera soigneusement chaque dépense, ne tenant pas compte des frais de taxi entre les villes éligibles s'il y a d'autres moyens moins coûteux de transport. Tous les remboursements seront faits compte tenu du taux de change du jour au cours duquel les dépenses ont été faites. Dans le cas où des boursiers veulent changer les dates de vol pour des raisons personnelles, cela peut être autorisé tant que la date de retour n'est pas prévue avant la date de fin du programme d'activités / mobilité. Dans ce cas, toutes les modifications doivent être payées par le boursier et non par le projet. Veuillez noter qu'il ne sera pas possible de rembourser les frais d'hébergement, ni un voyage de vacances au pays d'origine du boursier.

ASSURANCE – L'institution coordinatrice fournira directement à chaque boursier une assurance santé complète, voyage et assurance accidents personnelle valide dans le pays d'accueil, en ligne avec les exigences de l'EACEA - Agence Exécutive Education Audiovisuel et Culture. Cette assurance est valable depuis le moment et le lieu de départ pour la période de mobilité jusqu'au retour, lorsque la période de mobilité est terminée. Une telle assurance peut ne pas être valable dans d'autres pays / régions donc durant les déplacements pendant la mobilité cela doit être pris en considération.

BOURSES– Un contrat de bourse d'études qui définit toutes les conditions, les avantages et les responsabilités liés à la mise en œuvre du projet ainsi que le calendrier des paiements couverts par les bourses seront signés par chaque institution, le boursier et le Bureau de coordination. C'est seulement

après la signature du document, qu'il sera possible de transférer les bourses. Cela se fera directement par l'institution hôte: le bénéficiaire recevra les deux premières bourses lors du premier versement pour aider à la procédure d'installation. Les bourses suivantes mensuelles seront versées par l'institution de coordination sur le compte bancaire du bénéficiaire. L'allocation mensuelle de subsistance **ne peut être versée qu'à partir du mois d'arrivée et couvrir chaque mois complet de la mobilité**, fondée sur des motifs académiques. Si une partie d'un mois est supérieure à 15 jours alors l'allocation du mois complet doit être payé (par exemple: pour des raisons académiques la durée de mobilité est de 9 mois et 15 jours seulement 9 mois d'allocation doivent être versés, si la durée est de 9 mois et 16 jours, 10 mois doivent être payés.)

2. CONDITIONS DE TRAVAIL – L'établissement d'accueil fera en sorte que le boursier (tous les types de mobilité) bénéficie des mêmes conditions de travail et de santé avec le même niveau de protection de la sécurité que les étudiants locaux et des membres de la communauté universitaire. L'institution hôte doit fournir un soutien aux boursiers, en particulier concernant la résolution de toutes les procédures administratives requises par les autorités du pays hôte ». Le boursier doit informer en temps opportun et immédiatement par e-mail le bureau de la coordination par le biais de l'Équipe AFIMEGQ au cas où il y a un manque de soutien nécessaires par l'institution hôte.

3. RECONNAISSANCE – Il est obligatoire que dans les cas de mobilité en doctorat toutes les institutions partenaires considèrent la période d'étude entreprise à l'étranger comme une partie intégrante du programme d'étude / de recherche développés dans l'établissement d'origine (ACP). **L'institution d'enseignement supérieur d'origine du boursier garantira la pleine reconnaissance académique (y compris les examens et autres formes d'évaluation) de la période d'étude / de recherche entreprise à l'institution de l'enseignement supérieur européen**, grâce à la signature de l'accord de reconnaissance académique.

2. Les obligations des boursiers :

L'institution coordinatrice a le droit de **suspendre** le versement de la bourse si:

- Le boursier se retire du projet en cas de force majeure;
- Le boursier ne se conforme pas à la réglementation interne de l'institution d'accueil;
- Le boursier ne se conforme pas au règlement intérieur établi par le consortium AFIMEGQ.

L'institution coordinatrice a le droit d'exiger le **remboursement** d'une partie ou la subvention totale si:

- Le boursier se retire du projet sans raison valable;
- Le boursier ne remplit pas les exigences de son étude / programme de travail;

L'institution coordinatrice sera de déterminer le montant du remboursement par l'analyse de chaque cas individuellement.

En signant la **Déclaration d'Acceptation des Bourses** et le **contrat de bourse** :

En cas d'obligation de remboursement, le boursier à 30 jours après son retour dans son pays d'origine pour le faire à l'institution coordinatrice, l'Université de Porto, en suivant les instructions qui seront fournies. Si le boursier ne parvient pas à le faire, les frais bancaires supplémentaires et les intérêts peuvent être demandés et les mesures judiciaires peuvent être prises.

1. Le boursier ne peut accepter, durant la période du projet AFIMEGQ, toute autre bourse de mobilité accordée par l'Union européenne.
2. Le boursier a l'obligation d'informer l'institution de coordination de tout changement concernant la période d'étude / de recherche / travail à l'étranger, à savoir le contrat d'apprentissage ou de travail / Programme de recherche et de la durée du séjour au sein de l'institution hôte.
3. La période de mobilité doit être pleinement respectée, il n'est pas possible de diviser la durée du séjour prévu par le projet. Au cas où le boursier a l'intention de quitter l'université d'accueil pendant le flux de mobilité, même si pour un temps limité, il / elle doit demander l'autorisation à l'institution d'accueil et à l'institution coordinatrice. Les absences autorisées / feuilles procédure:
1er: obtenir l'accord écrit du professeur responsable de la mobilité à la Faculté / Département; présenter une justification claire de l'absence / congé; envoyer toutes les informations à l'établissement d'accueil et aux institutions de coordination pour approbation préalable.
4. La participation à toutes les classes où les boursiers seront inscrits est obligatoire. Toute absence doit être dûment justifiées pour le professeur responsable pour les classes et C / c à l'équipe d'Intra-ACP dans un document approprié (par exemple la déclaration médicale).
5. Les boursiers sont obligés de faire un rapport (par e-mail) à l'institution hôte et de coordination des difficultés rencontrées durant le flux de mobilité, tels que: la barrière linguistique, l'intégration avec camarades de classe; Communiquer avec les professeurs, la difficulté à obtenir des supports d'étude, l'assurance santé; Hébergement, etc
6. Les étudiants doivent compléter avec succès leur période de mobilité au sein de l'établissement d'accueil selon les critères suivants:

Master complet : La réussite scolaire implique l'approbation dans les unités de cours de la première année du master et aussi le succès dans toutes les activités de la deuxième année du master, mémoire / thèse / stage.

Mobilité pour doctorat : (sans diplôme délivré par l'Université d'accueil): les étudiants sont tenus de remplir avec succès leurs flux de mobilité. Dans le cas du cours de doctorat, il comprend les crédits ECTS, le nombre minimum de crédits est 50 ECTS/an et le minimum de crédits obtenus afin de déterminer le succès de la période de mobilité est de 75% du total des crédits ECTS. En cas d'échec scolaire, l'U.Yaoundé I se réserve le droit d'appliquer les mesures nécessaires, qui seront clairement identifiées dans le contrat du boursier.

1. Le boursier a l'obligation de fournir, dans les 30 jours après la fin de la période de mobilité, le formulaire d'évaluation qui sera mis en ligne par l'institution coordinatrice.

4. Suivi de la mobilité et de la qualité du projet

Trois outils seront utilisés pour assurer les mécanismes de contrôle de qualité interne:

1. Questionnaires de mobilité obligatoire pour les étudiants, les chercheurs et le personnel académique et administratif;
2. Un rapport obligatoire final préparé par les institutions d'origine et d'accueil, basé sur l'évaluation de la qualité académique du programme fait par des étudiants, des chercheurs et du personnel académique et administratif;
3. Un rapport préparé par le Comité directeur du partenariat, basé sur les rapports de mobilité et de relevés de notes universitaires de l'étudiant donné par les autorités académiques de chaque institution.

Le Comité directeur comprend des représentants de tous les partenaires et associés qui ont comme tâches le contrôle permanent du programme, y compris le contrôle de qualité interne.

La coordination du projet est responsable de:

1. Préparer les questionnaires pour les étudiants, les chercheurs et le personnel académique et administratif;
2. Analyser les rapports des représentants de chaque institution concernant l'évaluation faite par des étudiants, des chercheurs et du personnel académique et administratif en matière de qualité académique de leur mobilité;
3. Rapports réussite scolaire de l'étudiant et la qualité de la mobilité du personnel académique et administratif par les autorités respectives de chaque institution;

4. Préparation d'un rapport final des résultats de l'évaluation générale du programme et les conclusions;
5. S'assurer que tous les étudiants de la mobilité, les chercheurs et le personnel académique et administratif ont répondu aux questionnaires;
6. Le traitement des questionnaires.

Comme un outil supplémentaire pour assurer la qualité du projet et au cas où il est vérifié qu'il existe des différences sérieuses au sujet du plan de travail approuvé, le Comité directeur devrait prendre des mesures extraordinaires et, éventuellement, décider de suspendre le paiement de la bourse.

Information et soutien

Toutes les informations en rapport avec l'implantation du projet peuvent être consultées sur le **site internet officiel**: <http://www.afimegg.org>

Le projet a créé le Bureau de coordination, chargé de l'exécution des tâches cherchant la préparation et l'élaboration du programme de bourses d'études, en étroite coopération avec l'EACEA et la Commission européenne.

Adresse et contact avec le **Bureau de coordination** :

AFIMEGQ Project

University of Yaoundé I
BP 337, YAOUNDE, Cameroun

Phone number: +23722608466

E-mail: afimegg@gmail.com

Project Coordinator: Prof. Wilfred MBACHAM, ScD, FASI, FCAS,

Management team:

Vice Rector & AFIMEGQ Focal Point: Prof Emmanuel Tonye

Academic Affairs and Cooperation: Prof Abwa Daniel

Technical Partner: Beatrice Delpouve

AFIMEGQ Administration & Finance: Mrs Tima Haddisson

AFIMEGQ Logistics & Travel: Mr Louis Kiru

Toutes les institutions partenaires ont désigné une personne-ressource chargée d'aider les demandeurs potentiels et les conseils de leurs institutions. Les contacts officiels de chaque institution peuvent être consultés sur le site, dans la section **Contacts**.

L'invitation officielle pour l'Appel de demandes de bourses annoncera le début et la date de fin pour recevoir les demandes et publiera des règles additionnelles et spécifiques, des procédures prioritaires et les délais.

Il est fortement recommandé de consulter régulièrement **l'adresse e-mail** indiquée dans le formulaire de demande, puisque ce sera le **seul moyen de communication entre le demandeur et la coordination**.

Le partenariat AFIMEGQ attend votre candidature avec impatience.

BONNE CHANCE!